



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Budget : personnel

Question écrite n° 56712

Texte de la question

M Jacques Roger-Machart attire l'attention de M le ministre du budget sur l'application aux agents des services du Trésor du plan social de promotion des catégories C en catégories B, applicable pendant trois ans dans les départements. En effet, les agents nommés, après concours ou liste d'aptitude (au cours des années 1990, 1991, 1992), bénéficieront d'une promotion dans leur département d'origine. Cependant les lauréats du prochain concours de septembre 1992 ne pourront prétendre à cette dernière condition, leur nomination n'intervenant que début 1993. Ainsi une inégalité sera créée avec leurs collègues issus de la liste d'aptitude nommés, eux, avant fin 1992. Aussi il lui demande quelles dispositions il entend adopter afin de rétablir une égalité justifiée entre les agents.

Texte de la réponse

Reponse. - Le mode d'affectation en 1993 des promus dans le corps des contrôleurs du Trésor n'est pas encore arrêté. Il est notamment conditionné par les modalités, actuellement à l'étude, de l'éventuelle poursuite du plan de transformation d'emplois de catégorie C en emplois de catégorie B au ministère du budget. Les conditions d'affectation des agents concernées feront l'objet d'une discussion avec les représentants des personnels mais la règle d'affectation systématique dans le département d'exercice ne saurait sans doute être maintenue indéfiniment.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Machart Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56712

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1861